

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**
22 mai 2024

DATE D’AFFICHAGE
23 mai 2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	14
Présents	08
Votants	12

L’AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 30 MAI, à 18h15 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Corinne **DROUEN** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**, Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

EXCUSÉS : Monsieur Michel **DABOUT** donne pouvoir à Monsieur Éric **ESTRIER**, Madame Sophie **DIERRE** donne pouvoir à Madame Corinne **DROUEN**, Monsieur Germain **LELARGE** donne pouvoir à Monsieur Michel **MARESCOT**, Monsieur David **MARES** donne pouvoir à Madame Catherine **LEFEBVRE**, Monsieur Didier **PAPELOUX** donne pouvoir à Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**, Madame Catherine **LEFEBVRE**.
Formant la majorité des membres en exercice.

A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Anne **JOSEPH**.



RÉNOVATION DU BATIMENT LE GARAGE
Mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS)

Monsieur le Maire rappelle à l’ensemble du conseil municipal que « Le Garage » est un espace très emblématique de la commune, pour lequel la commune a engagé une réflexion autour de son nouveau positionnement et recruté un groupement de maîtrise d’œuvre.

Parallèlement la commune doit s’entourer de prestataires, tel que le Coordinateur de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS), afin de prévenir les risques d’accidents liés à la coactivité d’entreprises et d’anticiper les risques pendant l’étude du projet et assurer le suivi des mesures de coordination pendant l’exécution du projet.

En phase de conception, le rôle du coordonnateur SPS est de veiller à l’intégration des principes généraux de prévention dans les choix architecturaux, techniques et organisationnels afin de :

- Définir les mesures de prévention pour les interventions simultanées ou successives afin de prévenir les risques liés à la coactivité ;
- Définir la mise en commun des moyens ;
- Faciliter les interventions ultérieures sur l’ouvrage.

En phase réalisation, le CSPS s’assurera de la mise en application des mesures définies dans ses documents.

Trois entreprises ont été sollicitées en date du 17 avril 2024 : DEKRA, SOCOTEC et QUALICONSULT.
Et deux ont remis une offre : DEKRA et SOCOTEC.

	DEKRA	SOCOTEC
Méthodologie d'intervention	Phase conception : 2 réunions avec le MOA et le MOE Phase réalisation : 30 réunions de chantier	Phase conception : échanges avec le MOE Phase réalisation : 24 réunions de chantier
Prix	6 100€HT	4 600€HT

Après analyse des offres reçues et échanges avec la Maitrise d'Œuvre, le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le devis de l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 4 600€HT et de lancer la mission de CSPS.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le devis de l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 4 600€HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 4 600€HT,

AUTORISE le lancement de la mission du Coordinateur de Sécurité et de Protection de la Santé,

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire
Michel MARESCOT

